

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017.
--

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE.

Présents : ALEX Bruno – BRUN Charles – CHATAL Christophe – Danielle LACOUR – MONDIERE Hubert - VALENTIN Nathalie- Bernard PIVOT – Mickaël RIVIERE – Laurence BERT – DELANGLE Chantal – Olivier CARTET .

Absent ayant donné bon pour pouvoir : Maxime GASDON (à Olivier CARTET).

Absent : Véronique FESSY – Alain DAYET.

Secrétaire de séance : Laurence BERT.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
2. Délibération pour subvention à la MFR de Montbrison
3. Délibération pour subvention à l'Association pour le don du sang.
4. Compte-rendu de la réunion du PLUI.
5. Compte-rendu de l'assemblée générale des Boules.
6. Discussion pour l'acquisition du véhicule communal.
7. Multiservices
8. Lotissement Burnichon : reprise de la voirie.
9. Point sur les travaux de voirie.
10. Approbation du Compte Administratif 2016 (3 budgets)
11. Approbation du Compte de Gestion 2016 (3 budgets).
12. Délibération relative à l'affectation du résultat (3 budgets).
13. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour subvention à la Maison Familiale Rurale de Montbrison.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention émanant de la Maison Familiale Rurale de Montbrison.

Il précise que 1 apprenti, habitant la commune, fait partie des effectifs de la Maison Familiale Rurale de Montbrison.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 30 €/ apprenti à la Maison Familiale Rurale de Montbrison.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 30 € à la Maison Familiale Rurale de Montbrison.

3. Délibération pour subvention à l'Association pour le don du sang.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention émanant de l'Association pour le don de sang.

Cette subvention est destinée à permettre la diffusion d'informations nécessaire lors des collectes et à faciliter les interventions de l'association lors des appels de dons de sang.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 50 € à l'Association pour le don de sang.

Le Conseil Municipal, à 12 voix « pour » et une abstention, accepte de verser une subvention de 50 € à l'Association pour le don de sang.

4. Compte-rendu de la réunion du PLUI

Charles BRUN informe le Conseil Municipal de la réunion ayant eu lieu en mairie le lundi 13 Février 2017 avec Vincent ROGER , Pierre COLOMBAT concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) . Il ajoute que le SCOT Loire Centre n'est toujours pas validé par le Préfet et qu'un questionnaire devait être rempli. La COPLER souhaiterait que le PLUI soit élaboré rapidement afin que le Préfet ne se substitue pas au PLUI. La Carte communale reste valable pour l'instant jusqu'au 31 décembre 2019.

Le maire ajoute que dans le contexte de réforme de l'intercommunalité, l'élaboration du PLUI est incertaine.

Charles BRUN conclut que si la commune rejoint Roannais Agglomération, nous devons élaborer notre Plan Local d'Urbanisme en conformité avec le SCOT du Roannais.

5. Compte-rendu de l'Assemblée Générale des Boules.

Christophe CHATAL informe le Conseil Municipal que le club des boules compte 54 adhérents. Au niveau de la trésorerie, il reste 1000 €.

L'association « La Boule des Tilleuls » demande du sable et du gres pour améliorer les jeux habituels, et la fourniture du carrelage du local des boules, le travail sera effectué par les adhérents.

Les Boules ont fait une demande de devis et il en ressort que 25 tonnes de sable (0/6) à 12,50 € avec, en plus, le transport. Le coût global serait d'environ 483 € TTC.

Le Maire propose de donner un accord pour le sable des jeux permanents existants. Mais pour les jeux provisoires à l'arrière de l'école, il donne un accord de principe. Il demande également de voir les comptes de l'association des boules.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (sans Hubert MONDIERE), accepte la proposition de Monsieur le Maire.

6. Discussion pour l'acquisition du véhicule communal

Mickaël RIVIERE informe le Conseil Municipal que le véhicule sera un RENAULT MASCOTTE. Le montant de l'acquisition s'élève à 7000 €, auquel il faut ajouter 3000 € de réparation. Le montant de l'acquisition n'excédera pas 10 000 € HT.

Le véhicule communal actuel pourrait être vendu entre 3 000 € et 4 000 €, sans contrôle technique.

7. Multiservices.

Le Maire informe le Conseil que 7 personnes ont été rencontrées. Il dresse un compte-rendu sur les entretiens conduits.

Olivier CARTET demande si nous disposons des comptes des anciens exploitants PERRET-LAPRAIS. Le Maire lui les remet et certains conseillers municipaux en prennent connaissance.

Le Maire ajoute que la liquidation judiciaire a été prononcée le 11 janvier 2017.

Il propose d'acquérir le fonds afin de pouvoir sélectionner les futurs exploitants. Et de ce fait, la vente aux enchères ne serait pas prononcée.

Voici la délibération adoptée :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la mise en liquidation judiciaire de la SAS PERRET-LAPRAIS située à Le Bourg – 42 630 PRADINES, prononcée lors de l'audience publique du 11 janvier 2017 par le Tribunal de Commerce de Roanne, il est possible de racheter le fonds de cette société en proposant une offre de rachat auprès de la SELARL MJ SYNERGIE mandataire judiciaire en la personne de Maître Geoffroy BERTHELOT.

Le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à acquérir ce fonds jusqu'à hauteur de 6 000 € maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'acquérir ce fonds jusqu'à hauteur de 6 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette transaction.

8. Lotissement Les Tilleuls : reprise de la voirie.

Le Maire procède à la lecture du courrier des propriétaires des 10 lots pour demander une reprise de la voirie. Il précise que Maître BESSAT a fourni les attestations pour chaque vente. Les 10 lots ont été vendus, l'éclairage a été installé, les enrobés et les abords de voirie exécutés.

Il annonce au Conseil qu'il est favorable à une reprise de la voirie à la condition que la dernière construction du lotissement soit achevée et que nous détenions toutes les déclarations d'achèvement de

travaux (DAACT des 10 maisons). De plus, Mr BURNICHON a payé l'intégralité des taxes forfaitaires de cessions devenus constructibles.

C'est la Commission « Voirie » qui ira constater que la dernière construction est terminée après réception de la dernière déclaration d'achèvement.

Et le linéaire sera rajouté dans le tableau de classement des voies communales.

La garantie décennale devra jouer en cas de détériorations et de malfaçons remontant au moment de la construction de la route du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix « pour » et une abstention, accepte de reprendre la voirie du lotissement « Les Tilleuls ».

Nathalie VALENTIN demande pourquoi la voirie du lotissement « Vermorel » n' a pas été reprise. En effet, les habitants paient des impôts. Le Maire n'est pas défavorable à une reprise sur les entrées ; en revanche, pour le chemin situé à l'arrière entretenu d'un commun accord par tous les propriétaires, la reprise de la voirie ne peut être envisagée dans l'état actuel.

9. Point sur les travaux de voirie.

Christophe CHATAL récapitule les travaux qui seront réalisés prochainement à Béjure, sur la VC 5 (de Mr SEDRINI à Mme MARIN) et sur la VC 10 (vers Mr RODRIGUES) pour un montant de 35 804,64 € TTC.

Concernant le Pont de la Blanchisserie (situé entre la commune de Neaux et Pradines), la subvention sera caduque courant 2017. Ce pont n'est pas classé. On est dans l'attente des devis pour la réparation.

La dépense sera supportée pour moitié par chaque commune (Pradines et Neaux).

Le Maire de Neaux s'est rapproché du Maire pour connaître les tarifs du coût de la maîtrise d'œuvre.

Le travail à réaliser est assez technique (travaux d'étanchéité, projeté de béton). Il a été demandé le coût aux services de la DDT pour cette maîtrise d'œuvre : le coût serait d'un montant de 1 € / habitant auquel il faut rajouter 1500 €, soit un coût total de 2300 € pour la commune.

Le bureau d'étude OXYRIA pourrait également assurer la maîtrise d'œuvre pour un montant de 5400 €.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer à l'Assistance Technique à la Maîtrise d'Ouvrage proposée par les services techniques du département. Ainsi, cela permettra une bonne maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des travaux de voirie de la commune.

Christophe CHATAL dresse un rapide compte-rendu de la réunion du Syndicat Rhône-Loire-Nord et notamment du renouvellement du réseau.

Hubert MONDIERE demande de prévoir le travail au niveau des accotements des voies, après la réalisation des enrobés.

Concernant les travaux qui seront effectués devant la Mairie :

- Les deux arbres sont abattus dans le cadre du réaménagement de la circulation devant la Mairie.
- Un sondage a été effectué au niveau de l'évacuation des eaux pluviales ; un regard a été trouvé avec un tuyau de 200 mais on ne sait pas où il se dirige. Ce sondage a également permis de repérer les différents réseaux.
- Selon les services de la DDT, la route en direction de Régnay va être refaite sur la partie de l'usine ROMER jusqu'à la maison de Bruno ALEX et un bi-couche sera réalisé.

- Lors d'une réunion avec Christian BUONO, le Maire et Christophe CHATAL, il est évoqué l'avis de Mr BUONO sur le sens de la circulation devant la Mairie et à la sortie de l'école.
Chantal DELANGLE rappelle les idées de Laurence BERT c'est-à-dire :
 - ° La condamnation du portail principal et créer une entrée unique avec le portail situé du côté de l'école maternelle.
 - ° Rendre le stationnement impossible devant l'école en créant un sens unique.
 - ° La réflexion et les plans sont encore en cours.

10. Présentation du compte administratif 2016 (3 budgets : communal, assainissement et CCAS).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Laurence BERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur DESBROSSE Gabriel, Maire de PRADINES.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		171 401,65	156 090,77		156 090,77	171 401,65
Opérations de l'exercice	433 175,97	537 918,60	245 362,41	364 286,20	678 538,38	902 204,80
TOTAUX	433 175,97	709 320,25	401 453,18	364 286,20	834 629,15	1 073 606,45
Résultats de clôture		276 144,28	37 166,98		37 166,98	276 144,28
Restes à réaliser	NEANT		116 306,98	39 196,00	116 306,98	39 196,00
TOTAUX CUMULES			153 473,96	39 196,00	153 473,96	315 340,28
RESULTATS DEFINITIFS		276 144,28	114 277,96			161 866,32

COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			12 497,27		12 497,27	
Opérations de l'exercice	38 969,22	38 969,22	39 268,25	30 262,87	78 237,47	69 232,09
TOTAUX	38 969,22	38 969,22	51 765,52	30 262,87	90 734,74	69 232,09
Résultats de clôture	0		21 502,65		21 502,65	
Restes à réaliser				0		
TOTAUX CUMULES	0		21 502,65		21 502,65	
RESULTATS DEFINITIFS	0		21 502,65		21 502,65	

COMPTE ANNEXE POUR LE C.C.A.S. 2016

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 489,34	NEANT			2 489,34 €
Opérations de l'exercice	1 391,27	670,00 €			1 391,27	670,00 €
TOTAUX	1 391,27	3 159,34			1 391,27 €	3 159,34 €
Résultats de clôture	1 768,07 €				1 768,07 €	
Restes à réaliser	NEANT				NEANT	
TOTAUX CUMULES	1 768,07 €				1 768,07 €	
RESULTATS DEFINITIFS	1 768,07 €				1 768,07 €	

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les comptes administratifs 2016 (budget communal, assainissement, CCAS) sont approuvés à l'unanimité.

11. Approbation du compte de gestion 2016 (3 budgets : communal, assainissement et CCAS).

Les comptes de gestion 2016, établis par le Trésor Public, sont approuvés à l'unanimité.

12. Délibération relative à l'affectation du résultat 2016.

Monsieur le Maire informe que, conformément aux instructions comptables et après avoir approuvé les comptes administratifs et de gestion 2016, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget général.

BUDGET GENERAL

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 37 166,98 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant un solde négatif de 77 110,98 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget général l'excédent de fonctionnement de 276 144,28 € comme suit :

- Le déficit de la section d'investissement, soit 37 166,98 € sera repris en report au compte 001 (dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2017.
- Affectation au financement du déficit de la section d'investissement du budget principal (compte 1068) de 114 277,96 €.
- Le solde, soit 161 866,32 €, sera repris en report à nouveau au compte 002 (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2017.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 21 502,65 € et une absence de restes à réaliser au 31 décembre 2016 (0 €).

Vu l'absence d'excédent d'exploitation dont le montant s'élève à 0 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Le déficit de la section d'investissement, soit 21 502,65 €, sera repris en report au compte 001 (Dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2017.

BUDGET CCAS

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de la section d'exploitation de 2 489,34 €.

Vu l'excédent d'exploitation dont le montant s'élève 1 768,07 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, à l'unanimité :

- L'excédent de la section de fonctionnement, soit 1 768,07 €, sera repris en report au compte 002 (dépenses de fonctionnement) du Budget Primitif 2017.

13. Questions diverses.

- **Installation des jeux** : Pour une validation de la sécurité, il conviendrait de contacter APAVE ou SOCOTEC.
- **Toiture de la salle des fêtes et de la Mairie**: la demande de subvention a été déposée. L'idée de poser des panneaux photovoltaïques est soumise pour avis au Conseil Municipal. Il en ressort que nous n'avons pas assez de recul et qu'en cas d'orages, il faudra peut-être changer l'onduleur . Hubert MONDIERE ajoute que les arbres situés vers la salle des fêtes ne permettent pas une bonne exposition des panneaux. Le Maire propose de prendre contact avec le Syndicat d'Electricité (SIEL) pour établir une étude de faisabilité permettant de voir si il y a un gain tant pour la commune que pour le développement durable.
- **Budget « Propreté » de la COPLER par Christophe CHATAL.**
- **Compte-rendu de la Commission « Culture » de la COPLER** : par Nathalie VALENTIN : toutes les communes n'étaient pas représentées : elle présente les points abordés : Visite de la ferme du 20 juin 2016, subvention 2017 au collège de Régnay pour 600 €, bon fonctionnement de l'école de musique.
- **Compte-rendu de la Commission « Environnement » de la COPLER** : Hubert MONDIERE informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de réunion en 2016, sans doute dû à l'attente de décision sur la modification du périmètre des intercommunalités (projet COPLER et Loire et Monts). 14 personnes étaient présentes.

Il ressort de cette réunion que :
 - ° Il reste 40 maisons à contrôler (fin du contrat de la personne chargée du SPANC)
 - ° Pour les maisons non conformes, il n'y a pas de suivi par certains maires, les travaux de mise en conformité restant à faire.
- **Interdiction d'utiliser les produits zéro-phytosanitaires depuis le 1^{er} Janvier 2017.**
- **Réunion Fibre Optique** : Charles BRUN informe le Conseil qu'une tempête a fait tomber un arbre sur une armoire électrique « PM 35 » à l'Hôpital-sur-Rhins, ce qui a engendré du retard dans les travaux. Le SIEL et CEGELEC se renvoient la responsabilité et la réunion publique prévue vers fin mars 2017 est reportée.
- **Prochain Conseil Municipal** : Mardi 28 mars 2017 à 20h30.